

| |
|---|
| PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012 |
|---|

L'an deux mille douze, le vingt six mars, à 18 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CAILLAUD Jean, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MELIS Christian, GERBE Sylvie, FAURE Elyane, GOUMY Pascal, DOMAS Catherine, PRIEUR Patrick, BAUFOND Christian, REBEIX Pierre, RODRIGO Sylvie, DARBEAU Joël et RONTEIX-JANISSON Guy

Absente excusée : MANZETTI Odile (procuration à CAILLAUD Jean)

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Secrétaire de séance : DOMAS Catherine

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2012

Ordre du jour :

- 1 – Personnel communal : Contrats Aidés par l'Etat
- 2 – Déclarations d'intention d'aliéner
- 3 – Divers

| |
|---|
| 1 – Personnel communal : recrutement agents en contrats aidés par l'Etat |
|---|

Délibération n°2012-19

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Etat apporte des aides pour l'embauche de personnes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés.

Ce sont des contrats unique d'insertion (CUI) – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Il s'agit de contrats à durée déterminée d'une durée de 6 mois renouvelables jusqu'à 24 mois, pour 20 heures minimum par semaine. Suivant la catégorie de personne concernée, l'aide varie de 60 % à 90 % du SMIC horaire brut et l'employeur bénéficie d'exonérations de charges patronales.

Après avoir examiné les besoins au niveau des services communaux et les personnes domiciliées sur la commune rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, le bureau municipal propose de recruter deux personnes en CUI-CAE :

- une dans les services périscolaires, pour 20 heures par semaine, à partir du 1^{er} avril 2012
- une au service technique, pour 20 h par semaine, à partir du 1^{er} mai 2012.

Deux personnes sur la commune correspondant au profil demandé ont été contactées et accepteraient ces contrats. Les services de l'Etat s'engagent à une prise en charge de 90 % pour les embauches envisagées.

Considérant que la collectivité a un rôle dans l'aide à l'insertion,

Considérant que ces emplois sont utiles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements correspondants.

2 – Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire donne des explications générales sur le droit de préemption urbain : la commune a instauré un droit de préemption sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme. A réception d'une déclaration d'intention d'aliéner, si la commune souhaite préempter, le conseil municipal doit être consulté. Il demande au conseil municipal de lui donner une délégation permanente pour pouvoir répondre dans les délais aux demandes. Il précise que le conseil sera informé si une vente est susceptible d'intéresser la commune.

Vote : accord du conseil municipal à l'unanimité.

3 – Divers

- Prochaine réunion du conseil le 2 avril, à 20 h 30, avec à l'ordre du jour le vote du budget 2012.
- Compte tenu des disponibilités des conseillers, les heures des prochains conseils pourront en général être fixées à 20 h au lieu de 20 h 30.
- Information d'une invitation le 4 avril pour les 30 ans du SITCAR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.